

FORMATION BALLON : HABILITATION AEROTECHNICIEN 2020

○ Quand et où ?

Du 23 au 25 octobre 2020 à Cieux (87).

○ Qu'est-ce que l'habilitation aérotechnicien ?

Le lâcher d'un ballon léger réalisé par des jeunes dans le cadre des activités Education Jeunesse du CNES doit être encadré par une personne habilitée. Cette formation menée à bien permet d'obtenir cette habilitation. Les personnes seront capables d'encadrer en toute sécurité des lâchers de ballons expérimentaux.

○ Comment ?

- Planning de 25 heures sur 3 jours
- Points abordés : sécurité, législation, technique de lâcher, fabrication des nacelles et manipulation des récepteurs de télémessure Kiwi Millénium et Kikiwi.

En fonction du profil des stagiaires, des approfondissements sur les expériences embarquées dans une nacelle et sur la culture générale sur les ballons, les fusées et l'espace pourront être dispensés.

○ Qui ?

Destiné aux animateurs, enseignants ayant déjà participé ou participant à un projet ballon dans le cadre d'un club ou de l'opération « Un Ballon Pour l'Ecole » et souhaitant s'investir pour assurer le lâcher de ballons pour l'association Planète Sciences, ses relais, antennes ou délégations.

○ Combien ?

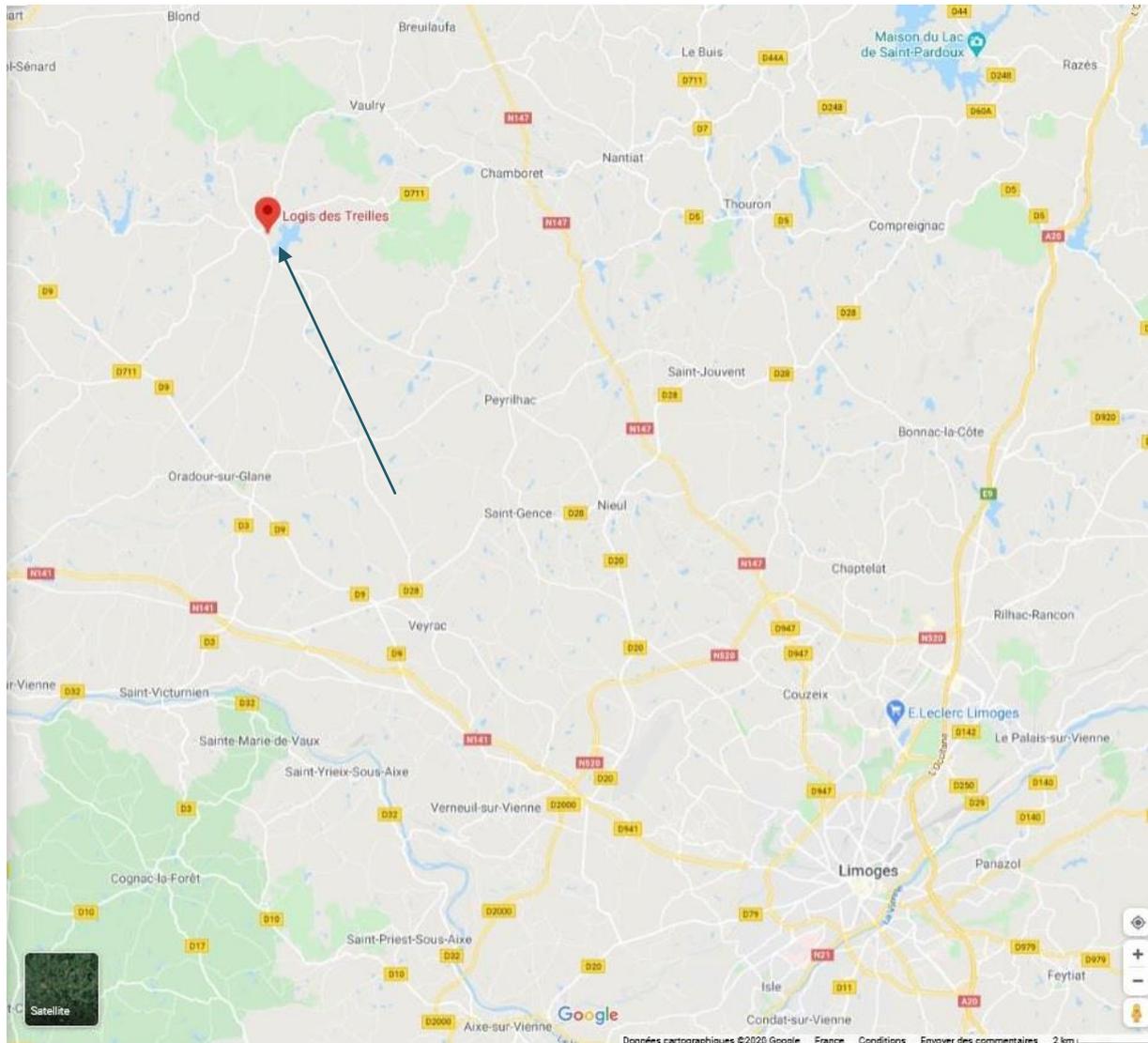
60 € (transport à la charge des participants)

Généralités

- La formation se déroule en internat (15 places assurées en chambre individuelle). Des modules de formation ont lieu en soirée après le repas. L'hébergement est prévu sur place (linge de lit fourni / linge de toilette **non fourni**).
- Accueil : vendredi 23 octobre à 9H00-9H30 (possibilité d'arrivée la veille)
- Début de la formation : vendredi 23 octobre à 9H30
- Fin de la formation : dimanche 25 octobre à 17H00 (environ)

Lieu de la formation

Le Logis des Treilles
Allée Bel Air
87520 CIEUX
05.55.03.30.28



Comment s'y rendre ?

En voiture : voir localisation sur le plan

En train : gare de Limoges + bus ligne 12 Limoges - Oradour-sur-Glane avec possibilité de venir vous chercher à Oradour-sur-Glane (nous prévenir).

De la documentation au format informatique sera fournie et certaines séquences du stage se font sur PC. S'ils en disposent, les stagiaires peuvent donc apporter leur PC personnel (Windows 7 ou plus, EXCEL, Word et de quoi lire des pdf).



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

Prénom / NOM :

Adresse :

Code postal / Ville :

Profession : Age : Homme Femme

Tél fixe : Tél mobile :

E-Mail :

Je suis adhérent à Planète Sciences

via le club :

ou à titre individuel sous le numéro d'adhérent :

Je ne suis pas encore adhérent

Je souhaite participer à la formation suivante : **formation aérotechnicien du 23 au 25 octobre 2020**

Montant de cette formation : 60 €

Option :

Je souhaite arriver la veille
ou repartir le lendemain

NON OUI (supplément de 25 €)

Renvoyer le bulletin et le chèque à Planète Sciences (possibilité de paiement par virement bancaire)

Formation : **60 € (coût demandé)**

+ Nuit suppl. 25 € (hébergement uniquement)

+ Adhésion : 20 € (si vous n'êtes pas encore adhérent)

= **TOTAL :** €

Je joins mon règlement de € à l'ordre de Planète Sciences

Fait à :

le :

Signature précédée de la mention
« Bon pour accord »

**A RETOURNER AVANT LE 07 OCTOBRE : CORALIE.THOLIMET@PLANETE-SCIENCES.ORG OU
PLANETE SCIENCES, 16 PLACE JACQUES BREL – 91130 RIS-ORANGIS**

E
S
P
A
C
E

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Pour participer à une session de formation, l'adhésion à Planète Sciences ou à l'une de ses délégations est **obligatoire**.

Pour connaître les modalités d'adhésion, nous vous invitons à vous rendre sur www.planete-sciences.org.

I- Inscriptions

Elles sont reçues dans la mesure des places disponibles. A réception de votre inscription, Planète Sciences vous adressera une confirmation. Aucune réservation ne peut être prise en compte par téléphone.

Règlement : Les règlements se font par chèque bancaire à l'ordre de Planète Sciences avant le stage. Il est possible de payer également par virement bancaire.

Le forfait comprend l'encadrement par les formateurs, le prêt de matériel, l'assurance, les frais d'organisation et de gestion ainsi que les repas et l'hébergement*.

* sauf lorsque la demi-pension est explicitement précisée.

Modification des stages : en cas de causes indépendantes de sa volonté ou pour améliorer les prestations offertes, Planète Sciences peut être amenée à modifier le programme, les dates ou les prestations initialement prévues, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

II- Annulation

De votre part

- Dans le cas d'un désistement survenant moins d'une semaine avant le début de la formation, Planète Sciences retiendra la totalité du coût de cette formation.
- En cours de stage, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie, accident du participant) ne pourra donner lieu à un remboursement.
- En cas de force majeure, le remboursement se fera au prorata-temporis.
- En cas de suspicion ou de cas avéré de COVID-19 (sur présentation d'un justificatif médical), le remboursement sera intégral hormis le montant de l'adhésion à Planète Sciences.

De la part de Planète Sciences

- Si le stage ne réunissait pas assez de participants ou ne pouvait être réalisé, Planète Sciences se réserve le droit de l'annuler. De même en cas de suspicion ou de cas avéré de COVID-19 pour l'ensemble des formateurs, d'une éclosion d'un cluster ou d'une situation de confinement. Le remboursement des sommes perçues serait alors intégral à l'exclusion de toute autre indemnité.
- Si le responsable du stage estime qu'un stagiaire a un comportement pouvant porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, l'organisateur se réserve le droit d'exclure cette personne sans aucun remboursement. De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du stagiaire sera engagée.
- Lorsque Planète Sciences annule une formation, l'association s'engage à prévenir le stagiaire au minimum 8 jours avant et à rembourser la totalité du coût de cette formation.

III- Assurances

Le contrat d'assurance MAIF/Planète Sciences garantit les risques suivants durant le stage :
Responsabilité civile - Individuelle accident - Rapatriement - Dommages aux biens - Défense et recours - La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée en cas de perte ou de vol d'objets personnels.



Prise en charge de la formation

Participation

Lorsque cela est mentionné, les formations proposées sont prises en charge par Planète Sciences National. Dans ce cas, une participation symbolique est demandée à chaque participant. Les montants figurent sur le bulletin d'inscription.